



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 81

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M^{me} LAMOUREUX de proposer l'amendement à l'étape du rapport qui suit visant le projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique :

Il est proposé que le projet de loi 225 soit amendé dans le titre par substitution, à « DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE », de « DÉPISTAGE PRÉCOCE DES DIFFICULTÉS EN LECTURE ».

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'Assemblée permet à M^{me} LAMOUREUX de proposer l'amendement à l'étape du rapport qui suit visant le projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite :

Il est proposé que le projet de loi 225 soit amendé dans le paragraphe 2(2) par substitution, au paragraphe 41(1.0.1), de ce qui suit :

Dépistage précoce des difficultés en lecture

41(1.0.1) Dans le cadre des programmes d'éducation appropriés prévus à l'alinéa (1)a.1), chaque élève de la maternelle à la 4^e année est évalué en vue d'un dépistage précoce des difficultés en lecture. À cette fin :

- a) l'outil de dépistage, les seuils de référence y afférents et les pratiques de dépistage doivent satisfaire aux critères établis par le ministre;
- b) l'élève est évalué deux fois par année scolaire au cours d'au moins trois des années scolaires;
- c) l'enseignant fournit les résultats de chaque évaluation sur le bulletin subséquent de l'élève prévu à l'alinéa 96(1)g);

d) si l'élève présente des difficultés en lecture, la commission scolaire veille à ce que ses progrès soient surveillés, à ce qu'il bénéficie de programmes appropriés et, au besoin, à ce qu'il fasse également l'objet des évaluations prévues par les règlements pris en vertu du paragraphe (1.1).

Exception — plan d'éducation personnalisé

41(1.0.2) Les évaluations prévues à l'alinéa (1.0.1)b) ne sont pas obligatoires si un plan d'éducation personnalisé a été établi à l'égard de l'élève et que, selon toute vraisemblance compte tenu du plan, il ne sera pas en mesure d'atteindre complètement ou presque le seuil applicable à la lecture.

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'Assemblée permet à M^{me} LAMOUREUX de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

M^{mes} LAMOUREUX et COOK ainsi que M. PANKRATZ interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. BLASHKO propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 234 — *Loi sur le Mois de la fierté (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Pride Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. BLASHKO, M^{me} ROBBINS et M. BALCAEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} CROSS tendant à l'approbation, à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

MM. PIWNIUK et KING interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. LOISELLE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 24 : Lutte contre les changements climatiques et protection de l'air, des terres et de l'eau du Manitoba

Attendu :

que le gouvernement provincial reconnaît le besoin urgent de protéger l'environnement du Manitoba et de lutter contre les conséquences des changements climatiques;

que le précédent gouvernement progressiste-conservateur a réduit l'aide financière accordée aux organismes de protection de l'environnement et n'a pas fait le nécessaire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et protéger l'environnement;

que ce même gouvernement a négligé les infrastructures essentielles en matière de protection de l'environnement et n'a pas su prendre des mesures concrètes pour protéger les lacs, les rivières et les écosystèmes du Manitoba;

que le présent gouvernement provincial prend des mesures pour protéger l'environnement du Manitoba en investissant dans la modernisation de la station de traitement des eaux usées du North End, l'un des plus importants projets environnementaux dans la province;

qu'il aide à préserver l'un des derniers grands bassins hydrographiques intacts dans le monde en soutenant la Seal River Watershed Alliance, dirigée par des communautés autochtones;

qu'il a lancé un programme de remboursement à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique, qui rembourse jusqu'à 4 000 \$ pour un véhicule neuf et jusqu'à 2 500 \$ pour un véhicule d'occasion, et a développé l'infrastructure publique de recharge pour les véhicules électriques, ce qui améliore l'accès aux moyens de transport non polluants et diminue les coûts pour les familles manitobaines;

qu'il développe sa capacité en énergie éolienne et prévoit d'y ajouter 600 mégawatts supplémentaires en partenariat avec des nations autochtones, ce qui représente le premier investissement dans la production d'énergie éolienne depuis des décennies;

qu'il a lancé le Programme d'énergie domestique abordable afin d'aider les Manitobains à réduire leurs factures d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre grâce à l'installation de pompes géothermiques et à la réalisation d'améliorations en matière d'efficacité énergétique;

qu'il collabore avec le gouvernement fédéral pour soutenir la réalisation d'une étude de faisabilité visant la création d'une aire marine nationale de conservation dans l'ouest de la baie d'Hudson;

qu'en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, il a lancé le « Manitoba's Path to Net Zero », plan audacieux ayant pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer une économie propre et d'assurer un avenir viable et abordable pour l'ensemble des Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite et appuie le gouvernement provincial pour son leadership et son engagement à l'égard de la construction d'un avenir plus propre, écologique et viable pour l'ensemble des Manitobains.

Il s'élève un débat.

M. LOISELLE intervient.

M. NESBITT, M^{me} CROSS et M. WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. NESBITT et WOWCHUK ainsi que M. le *ministre* MOYES interviennent. M. JOHNSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTÉ

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 51) — *Loi n^o 2 d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025 (2).*

(M. le *ministre* SALA)

M. SIMARD, *ministre des Relations avec les municipalités et le Nord*, fait une déclaration au sujet d'un incident survenu à Souris concernant un passage piétonnier aux couleurs de la fierté.

M^{me} ROBBINS fait des observations sur la déclaration.

M^{me} MARCELINO, *ministre du Travail et de l'Immigration*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale de l'immigration francophone, qui a lieu du 3 au 9 novembre 2025.

M^{me} HIEBERT fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} COMPTON ainsi que MM. JOHNSON, BRAR, BALCAEN et LOISELLE font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre du Transport et de l'Infrastructure à allouer immédiatement des fonds à la reconstruction de la route provinciale à grande circulation n° 8 et de la route Hecla Village pour veiller à ce qu'elles soient sécuritaires, fiables, bien entretenues et dans un état qui ne nuit pas au tourisme.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à apporter son aide au pavage de la route provinciale secondaire n° 247 menant à La Salle à partir de la route provinciale à grande circulation n° 3 et à veiller à ce que les résidents et jeunes conducteurs de La Salle qui empruntent cette route puissent se rendre à l'école en toute sécurité tout au long de l'année.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à apporter son aide au pavage de la route provinciale secondaire n° 247 menant à La Salle à partir de la route provinciale à grande circulation n° 3 et à veiller à ce que les résidents et jeunes conducteurs de La Salle qui empruntent cette route puissent se rendre à l'école en toute sécurité tout au long de l'année.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d’une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d’application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l’ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l’application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s’opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l’indulgence, et, d’autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu’il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d’être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA propose l’amendement à l’étape du rapport qui suit visant le projet de loi 48 — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l’influence d’une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique :

Il est proposé que le projet de loi 48 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 12(2), de ce qui suit :

Consultation publique

12(3) Un règlement ne peut être pris ou modifié en vertu de la présente loi que si le ministre chargé de son application a permis au public de présenter ses observations sur le projet de règlement ou sur les modifications proposées; cette consultation doit durer au moins 45 jours et comprendre une réunion publique en présence du ministre.

Règlement désignant un centre de soins et de protection

12(4) S’il désigne un établissement ou une partie d’un établissement à titre de centre de soins et de protection, le règlement ne peut être pris qu’à condition que le ministre chargé de l’application de la présente loi ait publié un plan faisant état des répercussions que le centre désigné aura sur la collectivité où il sera situé et des mesures visant à y remédier.

Il s’élève un débat.

M. BEREZA, M^{me} la ministre FONTAINE et M. WASYLIW interviennent. L’amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KHAN

KING
LAMOUREUX
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
ROBBINS
STONE
WASYLIW
WHARTON
WOWCHUK.....19

CONTRE

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN

LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE31

La séance est levée à 17 h 6 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey